



Rapport : TP2023-011  
Date : 8 novembre 2023  
Soumis par : Jean-Luc Jubinville  
Objet : Transfert de chemin avec les CUPR

### Nature / Objectif

L'objectif du présent rapport est d'obtenir l'approbation du conseil afin d'entamer les procédures de transfert de certaines sections de chemin à travers la Cité avec les Comtés-Unis de Prescott-Russell (CUPR).

### Directive/Politique antécédente

Aucune

### Recommandation du service

**ATTENDU QUE** l'administration de la Cité et les CUPR ont monté une proposition de transfert de rue impliquant les rues St-Jean, Baseline et St-Pascal; et

**ATTENDU QUE** l'administration supporte la proposition de transfert de chemins avec les conditions telle que mentionnée dans le rapport des CUPR TP-013-2023;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Cité approuve les conditions de transfert de chemins entre la Cité de Clarence-Rockland et les Comtés-Unis de Prescott et Russell tel qu'identifié dans le rapport des CUPR TP-013-2023; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** l'administration soit mandatée d'entreprendre les étapes nécessaires afin d'officialiser le transfert des chemins tel qu'identifié dans le rapport des CUPR TP-013-2023; tel que recommandé

**WHEREAS** the City administration and the UCPR have put together a proposal to transfer some streets which includes sections of St-Jean, Baseline and St-Pascal streets; And

**WHEREAS** the administration supports the proposal to transfer some roads with the conditions mentioned in the UCPR report TP-013-2023;

**BE IT RESOLVED THAT** the City approves the road transfer conditions between the City of Clarence-Rockland and the United Counties of Prescott and Russell as identified in UCPR report TP-013-2023; And

**BE IT RESOLVED THAT** the administration be mandated to take the necessary steps to formalize the transfer of the roads as identified in UCPR report TP-013-2023; as recommended

## Historique

Depuis plusieurs années, la Cité et les CUPR ont discuté régulièrement afin de trouver un terrain d'entente afin que la Cité puisse reprendre la gestion de la rue St-Jean. Les nombreuses discussions n'ont toutefois jamais abouti à une offre officielle. Dans la dernière année, l'administration de la Cité a relancé le dossier en organisant quelques rencontres avec l'administration des CUPR et en leur soumettant une proposition. Les deux administrations se sont mises en accord avec les termes d'une entente conditionnelle à l'approbation des deux conseils.

Il fut décidé que les CUPR présenteraient la proposition à leur conseil en premier pour ensuite que la Cité soumette la proposition au conseil de Clarence-Rockland. La proposition fut présentée et acceptée par les CUPR le 25 octobre 2023.

## Discussion

Comme l'administration a eu la chance de relire et commenter le rapport TP-013-2023 soumis par les CUPR, nous invitons les membres du conseil de lire ce même rapport afin d'avoir tous les détails du transfert proposé.

L'administration est en accord avec les informations retrouvées dans le rapport et les conditions demandés par les CUPR afin d'effectuer le transfert.

## Consultation

S.O.

## Recommandation ou commentaires du comité

S.O.

## Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Tel qu'indiqué dans le rapport des CUPR, le paiement du 1.4M\$ demandé serait payé en éliminant la subvention annuelle pour la réparation de route provenant des CUPR pour l'année 2025, 2026 et 2027. Une balance de 65k\$ leur sera due en 2027 pour atteindre le montant total de 1.4M\$. Cette façon de procéder permettrait à la Cité de diminuer l'impact sur la capacité d'emprunt de la municipalité.

Ceci fera en sorte que le programme en immobilisations annuel de 2025-2027 devra être réduit d'approximativement \$450,000 par année

Les frais légaux associés au transfert des sections de chemin seront pris à même le budget d'opération municipal.

## Implications légales

L'ensemble du transfert des sections de rue se fera sous la supervision du conseiller juridique de la municipalité.

## Gestion du risque (risk management)

S.O.

Implications stratégiques

S.O.

Documents d'appui

- Rapport des CUPR TP-013-2023